

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne!

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE & Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Janvier 1878.

LES FUNÉRAILLES

DE

VICTOR-EMMANUEL.

Jeudi ont été célébrées à Rome les funé-
railles de Victor-Emmanuel.

Vers huit heures, les troupes arrivaient
pour former la haie.

A dix heures, un premier coup de canon
annonçait que le convoi sortait du Quirinal.

Le cortège était ouvert par plusieurs déta-
chements de troupes.

Devant le char marchaient, au milieu des
généraux, le maréchal Canrobert et sa suite.

Immédiatement derrière le cercueil, le
prince Amédée, très-pâle et ému, le duc

d'Aoste, le prince Napoléon, l'archiduc Ré-
nier, le prince impérial d'Allemagne, etc.

La foule était silencieuse et recueillie.

Des dames jetaient, des fenêtres et des bal-
cons, des fleurs sur le char.

Le cortège a duré trois heures, et ce n'est
qu'à une heure et quart que le service reli-
gieux a commencé au Panthéon.

Jamais Rome n'a vu une pareille foule
dans ses rues. Depuis six heures du matin,

les rues, les places environnant le Quirinal,
ainsi que toutes les rues par lesquelles de-
vail passer le cortège funèbre, commen-
çaient à être envahies par la foule.

Voici dans quel ordre le convoi funèbre
de Victor-Emmanuel s'est rendu au Pan-
théon :

Un escadron de cavalerie.

Une batterie d'artillerie.

La musique d'un régiment d'infanterie.

Une compagnie du génie.

Un bataillon de bersagliers.

Un détachement de marins.

Un bataillon alpin.

Un bataillon d'infanterie.

La musique d'un régiment d'infanterie.

Un bataillon d'instruction.

Une compagnie d'élèves.

Un détachement de carabiniers.

Un détachement des élèves de l'école de
marine.

Un bataillon composé d'une compagnie
de chaque institut militaire.

La musique municipale.

Les officiers de l'armée et de la flotte.

Le commandant des troupes du convoi
funèbre avec son état-major à cheval.

Une députation des corps enseignants et
des instituts des sciences et des beaux-arts.

Les syndics et les juntas municipales de
Rome et de Turin.

Les présidents et les députations des tri-
bunaux civils et des tribunaux de com-
merce.

L'Université de Rome.

Les Académies et les Instituts supérieurs.

La députation provinciale de Rome.

Les administrations centrales de l'Etat et
de la maison royale.

Le préfet de Rome et son conseil de pré-
fecture.

Les officiers généraux de terre et de mer.

Les cours d'appel.

Le conseil supérieur de la marine.

Une députation des conseils et du grand
magistère de l'ordre des Saints-Maurice-et-
Lazare, de l'ordre militaire de Savoie, de
l'ordre du Mérite-Civil de Savoie, de l'ordre
de la Couronne-d'Italie.

Le tribunal suprême de la guerre.

La cour des comptes et la cour de cas-
sation.

Le conseil d'Etat, les députés et les sénat-
eurs.

Trompettes.

Le clergé, ayant à sa droite et à sa gauche
les grands officiers de l'Etat.

Les chefs de mission et les envoyés spé-
ciaux des gouvernements étrangers.

Les chevaliers de l'ordre suprême de
Sainte-Annonciade.

Les ambassadeurs et les princes de fami-
les souveraines.

S. A. I. le prince impérial d'Allemagne et
une députation d'officiers.

S. A. R. le prince Charles de Portugal.

S. A. I. l'archiduc Rénier.

Le maréchal Canrobert et la députation
d'officiers français.

Le prince Frédéric de Bade.

Lord Roden, chambellan de la reine d'An-
gleterre.

Le baron d'Uxhull, ambassadeur de Rus-
sie.

Le comte de Cœllo, ministre d'Espagne.

Le baron de Beyens, ministre de Belgi-
que.

Le premier aide-de-camp de Sa Majesté, à
cheval, portant l'épée du feu roi.

Le général Morozzo della Rocca portait le
collier de l'Annonciade ayant appartenu à
Sa Majesté.

LE CHAR FUNÈBRE.

Les cordons du poêle étaient tenus par le
président du conseil des ministres, le mi-
nistre de l'intérieur, les présidents du Sénat
et de la Chambre, deux chevaliers de l'An-
nonciade.

A droite et à gauche du char, les mai-
sons civiles et militaires des princes royaux,
gardes du roi et valets portant des cierges,

Un maître des cérémonies portant la cou-
ronne de fer.

La chapelle du roi.

Les représentants de la municipalité, le
chapitre de la fabrique de Monza, accompa-
gnant la couronne de fer.

Les garçons et les aides de la Chambre.

Le cheval de bataille du feu roi.

Les drapeaux de l'armée avec une escorte
d'honneur.

Les représentants des instituts civils et
scientifiques ; des représentations des muni-
cipalités et des provinces, au nombre de trois
mille environ.

Les sociétés et les corporations.

Un escadron de cavalerie.

Toutes les rues parcourues par le cor-
tège étaient sablées. Pas une boutique n'é-
tait ouverte. Il n'y a pas eu un désordre à
signaler.

Le char funèbre était traîné par huit che-
vaux. Le cercueil disparaissait sous les fleurs
et les couronnes envoyées de toutes les par-
ties de l'Italie, et sur tout le parcours d'in-
nombrables couronnes de lauriers étaient
lancées des fenêtres.

Le défilé des voitures de gala, dans le style
moyen âge, aux panneaux couverts d'or,
avec les valets portant des manteaux rouges,
dont les costumes ont été, dit-on, dessinés
par Michel-Ange, était fort curieux.

Le cheval de bataille de Victor-Emma-
nuel, tenu en main par des valets de pied en

grand deuil, était couvert d'un voile noir.

Une gigantesque couronne toute en camé-
lias, de plus de deux mètres de diamètre,
offerte par les négociants romains, était por-
tée par l'un d'eux.

C'est au Panthéon que le roi, la reine et
toute la famille royale attendaient le corps
du feu roi. Sur le fronton du Panthéon on
avait placé un aigle gigantesque avec une
inscription en italien.

Dès minuit, la place du Panthéon ressem-
blait à une fourmilière. Le spectacle qu'elle
offrait était vraiment fantastique : à la lueur
des torches, les ouvriers et les pompiers pa-
rachevaient la décoration du temple, tandis
que des milliers de curieux faisaient leur lit
sur le pavé, risquant ainsi la fièvre pour ne
pas perdre leurs places.

Dans l'atrium du temple, dit le corres-
pondant du *Gaulois*, on avait construit des
trophées d'armes que soutenaient les quatre
canons donnés au Pape par La Rochefou-
caud.

A une heure un quart, le cortège arrivait
au Panthéon. Les troupes défilèrent devant
le char.

Les membres du Parlement et les hauts
dignitaires se groupèrent sur la place, tandis
qu'on descendait le cercueil et que des cui-
rassiers le portaient à bras dans le temple
sur une estrade de velours rouge couverte
d'innombrables couronnes.

Les membres du Parlement entrèrent les
premiers, puis les hauts dignitaires, puis le
maître des cérémonies Correnti, portant la
couronne de fer.

Autour du cercueil prirent place les re-
présentants des familles souveraines, le
prince Amédée, duc d'Aoste, le prince de
Portugal, le prince impérial d'Allemagne ;
derrière, le maréchal Canrobert, et immé-
diatement après, les sénateurs et les députés.

Vingt-trois candélabres garnis de myria-
des de bougies brûlaient autour du cata-
falque, devant lequel les drapeaux de l'ar-
mée étaient rangés par deux.

Un prêtre en étole a dit les prières des
morts. Un chœur sans accompagnement a
chanté le *Libera*, puis, avec l'orgue, le *Bene-
dictus* et le *Requiem*.

Le service terminé, le clergé s'est retiré
dans la sacristie. Il se produisit à ce moment
une énorme confusion. La couronne de fer
et son porteur sont bousculés. On est con-
traint de recourir à quatre cuirassiers, qui,
le sabre au point, entourent Correnti, en
criant : « C'est la couronne de fer ! laissez
passer la couronne de fer ! » Et la couronne
de fer passe.

Le soir, à six heures, le cercueil a été
muré dans une des chapelles latérales du
Panthéon, en présence de la maison mili-
taire et civile de Victor-Emmanuel.

Chronique générale.

LA RÉACTION ÉLECTORALE.

Un mouvement qui paraît échapper à
l'opinion publique se produit en province
dans les circonscriptions électorales dont les
députés sont invalidés. L'ostracisme radical
dont use la Chambre en ce moment porté
déjà ses fruits. Aussi les amis de l'ordre
s'organisent-ils dès maintenant pour une ré-
sistance énergique, afin d'assurer d'im-
portantes majorités aux invalidés qui revien-
dront devant eux comme candidats. Dans
différents départements, les préfets eux-mé-

mes ont été obligés de faire connaître au
gouvernement l'effet détestable que produi-
sent les invalidations sur l'opinion publique.
En s'attaquant au suffrage universel, la
Chambre s'aliène déjà les sympathies dont
elle était entourée au début de la session ac-
tuelle.

La condescendance de M. de Marcère
pour la propagande des socialistes ne con-
naît plus de bornes. On annonce que M. Al-
fred Naquet a été enfin autorisé, après de
longs refus, à inaugurer à Lyon une suite de
conférences qui, sous le titre très-inoffensif
de « Matinées littéraires, » cacheront un
cours complet sur le divorce.

Le moment, le lieu et le sujet ne pou-
vaient être plus admirablement choisis pour
le succès d'une semblable prédication.

Puisqu'on a refusé Paris, pourquoi ac-
corde-t-on Lyon ? On serait bien embarrassé
de nous le dire.

Nous trouvons dans le *Journal du Loiret*
les diverses informations suivantes :

« La contre-enquête dont nous avons
parlé et qui contrôlera l'enquête électorale
que la gauche a décrétée s'organise en ce
moment. Les conservateurs, par les soins
de représentants nommés pour procéder à
cette contre-enquête, mettront en lumière
tous les actes, c'est-à-dire tous les abus et
tous les excès du parti radical pendant les
élections.

» M. Estancelin, dont le nom a été pro-
noncé par quelques-uns de ses amis pour
la prochaine élection du Sénat, ne pose pas
sa candidature.

» On parle d'une réunion plénière du cen-
tre droit, c'est-à-dire de tous les sénateurs et
députés de ce groupe.

» Plusieurs députés de l'extrême gauche
annonçaient lundi, dans les couloirs de la
Chambre, que leur groupe allait se recons-
tituer et reprendre son indépendance avec
l'usage de délibérations distinctes et particu-
lières. »

La prétention que manifeste M. de Mar-
cère de s'installer au Palais-Bourbon pro-
voque beaucoup de commentaires, généra-
lement peu favorables.

Au point de vue financier, on demande
d'abord si cette affectation d'une propriété
nationale au logement d'un ministre peut
avoir lieu de son propre mouvement et s'il
ne serait pas facile de trouver à M. de Mar-
cère une installation moins coûteuse.

Au point de vue politique, on recherche
quelle raison peut avoir M. de Marcère de
s'établir au palais Bourbon, déjà le rendez-
vous des commissions parlementaires et,
spécialement, de la *commission du budget*.

S'agirait-il, par hasard, de mettre sous
la main de M. Gambetta les rouages essentiels
du ministère de l'intérieur ?

Le Maréchal Canrobert n'a pas accepté
l'invitation à dîner qui lui a été faite par le
prince impérial d'Allemagne.

La souscription pour « l'épée d'honneur
au major Labordère » continue dans les
trois journaux du citoyen Duportal.
Nous relevons dans le *Réveil* les quelques

inscriptions suivantes, très-flatteuses pour l'officier révoqué :

Un admirateur de Morat, 4 franc; Brouard (Eugène), ennemi du clergé; une proie de Rodin; un républicain enragé; Lacroix, ennemi des Jésuites; Mériaud, chaudronnier; Fessiez, radical; femme Debout; un bottier radical, etc., etc.

On remarque que la République française devient bien belliqueuse depuis quelques jours, et qu'elle ne cesse plus d'exciter l'Angleterre à une intervention en Orient. Est-ce uniquement pour compromettre nos voisins ou dans la pensée, non encore avouée, de nous compromettre avec eux? Avec un Italien comme M. Gambetta, toutes les suppositions demeurent permises.

Nous livrons au dégoût public l'insinuation suivante, ramassée dans le journal de M. Gambetta.

Quelque détresseur de grands chemins ou quelque sinistre gamin a tendu sur une route de l'Yonne une corde destinée à culbuter les chevaux et les voitures qui s'aventureraient à la nuit sur cette route.

M. Guichard, député radical de l'Yonne, parcourant toutes les communes afin de « chauffer » les élections municipales, a rencontré le piège, mais il n'a eu aucun mal. Sa voiture même n'a pas versé.

Voici quelques réflexions la République française tire de ce fait divers :

« Toutefois, il y a un fait matériel, une préméditation, une tentative criminelle; il y a donc nécessairement des coupables. Qui sont-ils? Nous ne le savons pas quant à présent. Tout au plus peut-on supposer que les excitations perfides, les calomnies, les invectives proférées jusque dans la chaire par des sectaires qui ne calculent pas toujours les conséquences de leurs déclamations, ont pu pousser à l'égarer quelques misérables fanatiques.

« Cet attentat d'un si odieux caractère ne semble-t-il pas, en effet, comme une sorte de conclusion logique aux mensonges, aux diffamations, aux prédications frénétiques vomis dans ces derniers temps contre les républicains? Nous voulons espérer que nos adversaires ne seront pas atteints par la flétrissure même d'un soupçon; en tout état de cause, il convient d'attendre les investigations de la justice pour se prononcer. »

Ceux que la haine politique égare en ces insinuations n'ont pas des âmes de gouvernants.

Nous pouvons affirmer, d'après des renseignements d'une source certaine, que le roi Humbert a insisté vivement auprès de S. Exc. le général Cialdini pour l'engager à ne pas renoncer au poste d'ambassadeur à Paris. C'est aux instances du roi qu'est dû le maintien du général à l'ambassade de Paris.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. le général de Bressolles, mis en disponibilité à propos de « l'incident de Limoges », aurait demandé, sans l'obtenir, une audience à M. le ministre de la guerre.

Nous trouvons dans le *Petit Roubaisien* l'extrait suivant d'une lettre adressée par cet officier général à un de ses amis :

... Merci, mon cher ami, des bons sentiments que vous m'exprimez; ils me font du bien, dans l'horrible situation où je me trouve.

Je n'ai pas la force de vous écrire longuement; car, sous le coup d'une injustice aussi abominable, je ne sais si je possède encore la raison.

Qu'il vous suffise de savoir que tous les journaux sont à côté de la vérité, ou plutôt en plein mensonge.

Leurs dires ne sont que des racontars fantaisistes.

Voici en deux mots ce qui s'est passé :

Le 1^{er} ou le 13 décembre, peu importe, à six heures et demie du soir, un pli de la division, très-urgent et confidentiel, me fut remis par un planton, dans lequel on me donnait des instructions « en cas de prise d'armes cette nuit », vous le voyez : l'ordre dit bien cette nuit, c'était donc pressé.

Que devais-je faire, et qu'ai-je fait? J'ai donné l'ordre au régiment de se tenir prêt à marcher.

Voilà tout : il n'y a rien de plus.

Je n'ai vu personne ni avant ni après, ni général en chef, ni général de division, ni colonels, ni aucun officier, personne enfin.

Je n'avais connaissance d'aucun ordre, d'aucune instruction; en un mot je n'ai adressé la parole à personne.

Signé : DE BRESSOLLES.

Il ne s'agissait point, on le voit, de coup d'Etat, mais de précautions prises en vue de l'insurrection tant de fois annoncée par les hommes et journaux de la gauche. Voilà pourquoi l'autorité militaire se borna à des ordres transmis par écrit, selon la forme ordinaire.

Que devient, après la lettre de M. le général de Bressolles, le roman dans lequel M. le major-citoyen Labordère a été le héros?

Plusieurs sections de l'Internationale se sont réunies à Neuchâtel le 15 janvier, et ont convoqué pour une nouvelle réunion plusieurs des anciens membres de la Commune, réfugiés en Suisse.

UNE RÉVÉLATION.

Un membre du corps diplomatique accrédité en France comme ministre plénipotentiaire, et qui se trouvait à Rome au moment de la mort de Victor-Emmanuel, a été reçu dimanche dernier par le nouveau roi d'Italie, avec lequel il a depuis longtemps des relations suivies. Au cours de la conversation, le prince protesta vivement contre le langage de certains journaux étrangers à son égard, et notamment de feuilles parisiennes. « On dit que je suis Prussien, dit-il, pourquoi le serais-je? Je n'oublie pas que la France, comme la Prusse, et avant elle, a contribué à notre affranchissement. Ma mère était Autrichienne, et ma sœur est devenue Française. Moi je suis prince italien et rien qu'italien. »

Etranger.

CRISE GOUVERNEMENTALE EN ANGLETERRE.

On écrit de Londres :

A la suite d'une violente altercation avec lord Beaconsfield, le comte de Derby a déclaré qu'il était trop malade pour assister aux réunions du conseil des ministres. Lord Carnarvon et le marquis de Salisbury ont annoncé à leurs amis qu'ils avaient envoyé leurs démissions à la reine. Le parti tory est très-divisé. Les Tories se forment en groupes et généralement reprochent au ministère en bloc d'avoir déplorablement conduit les affaires d'Orient. Lord Beaconsfield n'est pas certain de la majorité dans la Chambre des communes, mais loin de craindre cette éventualité, il n'en serait pas fâché. Il est déterminé dans ce cas à recourir à une dissolution et à employer l'intervalle que les élections nécessiteraient à prendre des mesures qui, à la réunion du nouveau Parlement, seraient déjà des faits accomplis.

Parmi ces mesures il y aurait d'abord l'occupation immédiate de Gallipoli, l'envoi des troupes anglo-indiennes à Aden, et l'ultimatum à la Russie.

Cet ultimatum est prêt. Les turcophiles anglais proposent au premier ministre une liste ministérielle dans laquelle le duc de Sutherland prendrait le portefeuille des affaires étrangères, lord Blantyre celui des colonies et lord Lucan celui des Indes.

Sir H. Elliot prendra probablement une place considérable dans le nouveau ministère, et comme il devrait renoncer à son ambassade de Vienne, on lui donnerait, comme successeur à ce poste, le duc de Manchester, dont la modération bien connue s'adapterait peut-être mieux à la diplomatie tortueuse de l'Autriche que les allures cassantes de l'honorable baronet.

Ce n'est un secret pour personne que la reine est décidée à la guerre si le prince Gortschakoff veut essayer sa tactique favorite, c'est-à-dire une lenteur calculée qui permettrait aux armées russes de pénétrer à Gallipoli. Il est utile de parler d'Andrinople — avant que l'armistice soit conclu.

L'opinion publique est très-surexcitée. Dans le nord de l'Angleterre, elle est en faveur du maintien des traités. Dans le centre, elle est, au contraire, pacifique quand même. L'Ecosse et l'Irlande montrent des disposi-

tions très-belliqueuses. Dans les autres parties du royaume, les opinions sont à peu près balancées.

Toutefois le pays est unanime sur un point, c'est qu'on ne doit faire la guerre que si le Bosphore et les Dardanelles sont en danger.

On attend avec impatience la réponse du prince Gortschakoff sur ces divers points. On craint qu'elle n'arrive qu'après l'ouverture du Parlement, c'est-à-dire trop tard, car demain soir lord Beaconsfield aura pris ses déterminations et il a déclaré publiquement qu'il ne les changera plus pour faire plaisir à la Russie et pour se faire jouer plus longtemps par elle. La reine approuve cette attitude.

ITALIE. — A la suite d'un grand conseil de famille tenu au Quirinal, le roi Humbert a informé officiellement les présidents du Parlement et du Sénat que la famille royale consentait à ce que la dépouille mortelle de Victor-Emmanuel restât à Rome.

Le prince Carignan était vivement opposé à cette décision, il demandait le transfert du corps à la Superga, à Turin.

ESPAGNE. — La reine Isabelle, en quittant Madrid très-irritée de n'avoir pu empêcher le mariage de son fils avec la fille du duc de Montpensier, a dit au roi Alphonse : « Tu verras qu'en devenant le gendre de Montpensier, il sera plus roi que toi. »

Voilà l'explication véritable de l'opposition de la reine Isabelle à ce mariage.

— On écrit de Bayonne, 17 janvier :

« Des ordres ont été donnés à Irun pour épargner les formalités de la douane aux ambassadeurs des divers gouvernements qui se rendent à Madrid pour assister au mariage du roi.

Le général de Crenneville, qui représente l'Autriche, a annoncé de Paris son passage pour vendredi. Le général Quesada viendra le recevoir à Irun.

Le marquis de Molins, l'amiral Fourichon, lord Rosselyn, le général de Goeben et les représentants de la Suède, du Danemark et de la Belgique arriveront le lendemain samedi.

Le comte et la comtesse de Paris, le roi François d'Assises et la reine Christine sont attendus à Saint-Sébastien dimanche. »

Chronique militaire.

La commission relative au rengagement des sous-officiers a tenu une réunion au palais Bourbon.

Le colonel Denfert-Rochereau, combattant la proposition Laisant, conclut en demandant le maintien de la loi du 27 juillet 1873.

Il n'y a pas eu de décision prise.

L'ARMÉE ANGLAISE.

D'après les journaux anglais, la force principale de l'armée britannique consiste dans le nombre toujours croissant des volontaires, qui comptent déjà 175,000 hommes, dont 32,000 artilleurs, 7,000 soldats du génie, 133,000 fantassins, et le reste en chasseurs à cheval et officiers.

L'infanterie est suffisamment disciplinée et exercée; elle est composée d'hommes intelligents, munis d'armes de précision qu'ils savent fort bien manier.

Les artilleurs volontaires sont des gentlemen et ont suivi des cours pratiques dans les forteresses de la côte pour s'habituer à la manœuvre des grosses pièces.

La cavalerie volontaire ne compte que quelques centaines d'hommes; mais cette lacune est comblée par les 14,000 yeomen, qui, avec la milice, constituent les deux réserves. (Au total, l'Angleterre dispose d'environ 300,000 hommes, soit 115,000 miliciens (fantassins et artilleurs), 14,000 cavaliers (yeomen), et 175,000 volontaires.)

L'armée régulière, qui seule peut être employée au dehors, s'élève au chiffre de 250,000 hommes, y compris les réserves, et 30,000 hommes de troupes coloniales.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans sa dernière session, le Conseil général de Maine-et-Loire a prié M. le Préfet

de faire modifier la marche des trains des Compagnies de Poitiers à Saumur, et de Montreuil-Bellay à Saumur-Angers, de manière que les voyageurs partant le matin de Doué et autres stations de ces lignes pour se rendre à Saumur puissent profiter du train pour revenir dans la soirée.

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

M. Sautton, syndic, vient d'adresser aux obligataires de la Compagnie la circulaire suivante, leur indiquant les formalités qu'ils ont à remplir :

Les porteurs d'obligations de la Compagnie des chemins de fer de la Vendée pourront présenter ou faire présenter leurs titres aux bureaux de M. Sautton, syndic, à Paris, rue Saint-André-des-Arts, 33, tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir.

Les titres présentés seront accompagnés d'un bordereau sur papier timbré à 60 centimes.

Il sera procédé, séance tenante, au pointage et à l'estampillage des obligations produites, elles seront immédiatement remises aux obligataires qui les auront présentées.

Les créanciers ou leurs mandataires devront ensuite se présenter au tribunal de commerce, les jour et heure qui leur seront ultérieurement fixés par des avis du greffe, pour affirmer devant M. le juge-commissaire la sincérité de leurs créances.

Les créanciers qui auront rempli ces formalités seront seuls compris dans la répartition de l'actif.

Pour le paiement des dividendes, ils devront retirer du greffe du tribunal le bordereau d'admission et le représenter avec les titres au syndic, qui doit, aux termes de l'article 369 du code de commerce, constater le paiement sur chacun de ces titres.

Les créanciers qui, n'habitant pas Paris, ne voudraient pas remplir eux-mêmes les formalités ci-dessus indiquées, devront choisir un mandataire. Un pouvoir sous seing privé, enregistré, suffit. Le syndic ni le greffier ne peuvent être désignés comme mandataires.

Pour éviter toute erreur, et dans l'intérêt des créanciers, tout envoi de bordereau ou d'obligations par la poste sera refusé.

Le syndic définitif,

J. SAUTTON.

Théâtre de Saumur.

La campagne théâtrale se poursuit avec succès à Saumur. Que l'on joue *Mignon*, les *Cloches de Corneville*, *Hernani* ou la *Favorite*, la salle est toujours comble. Cet heureux résultat fait autant d'honneur à M. Chavannes qu'aux artistes qui viennent nous faire apprécier leur talent, car on sait que l'habile impresario fait tout ce qu'il est possible pour être agréable au public saumurois.

Lundi dernier, la représentation de la *Favorite* a été très-satisfaisante. Comme on devait s'y attendre, M. Pellin, M^{lle} Hasselmans, M. Martin et M. Odezenne ont rempli leurs rôles avec beaucoup de distinction et ont reçu de nombreux applaudissements. Cependant, le rôle de Léonor n'est point écrit pour la voix de M^{lle} Hasselmans, qui est un mezzo soprano; mais combien cette excellente cantatrice, qui montre dans chaque ouvrage de si brillantes qualités, est préférable à maintes fortes chanteuses contractées dont le nom fut imprimé en vedette et qui sont venues jouer la *Favorite* sur notre scène!

A propos de cette représentation, nous aimons néanmoins à rappeler que la *Favorite* eut pour interprètes, à Saumur, Rousseau-Lagrave, un Fernand vraiment idéal; plus tard, M^{lle} Masson et Dulaurens; enfin, en 1866, M^{lle} Brus et le ténor Berti, qui nous ont laissé de bons souvenirs.

La soirée de lundi présentait un nouvel attrait aux amateurs. M. Chavannes avait amené un corps de ballet comprenant trois agréables danseuses, M^{lle} Roselli, une étoile, M^{lle} Berthe Delas et Michelli, lesquelles ont offert, au second acte, à la cour du roi Alphonse, un intermède chorégraphique qui a obtenu un très-grand succès; M^{lle} Roselli, notamment, a fait merveille, et la jeune sylphide a été rappelée et chaleureusement applaudie.

La prochaine représentation, lundi 24, sera composée, ainsi que nous l'avons annoncé déjà, du *Lion amoureux*, de Ponsard. Par elle-même, cette œuvre remarquable, appartenant au répertoire de la Comédie-Française, est digne d'attirer la foule. Mais on sait aussi que M. Chavannes est chargé

du principal rôle (le représentant Humbert), et chacun a encore présent à la mémoire le succès que ce comédien d'élite a obtenu sur notre scène à côté de M^{lle} Favart et de M. Emile Marck, et plus récemment, au mois de janvier 1877, il y a juste un an, dans le *Roman d'un Jeune homme pauvre*. M. Chavannes nous donne trop rarement l'occasion de l'applaudir pour que le public ne s'empresse pas de saisir celle qui lui est offerte.

Le *Lion amoureux* fut représenté pour la première fois au Théâtre-Français le 18 janvier 1866. Bressant fut le créateur du rôle d'Humbert. Les autres artistes étaient MM. Leroux, Delaunay, Maubant, Coquelin aîné, Provost, Barré, M^{lle} Madeleine Brohan, Ponsin et Riquier.

Cette comédie de Ponsard a été jouée deux fois à Saumur : le 3 mai 1866 et le 12 septembre 1869. A sa première apparition, le rôle d'Humbert fut tenu par M. Gangloff, l'artiste qui, à l'inauguration de notre théâtre, le 5 avril précédent, avait été chargé de lire le prologue d'ouverture; la seconde fois, ce même rôle eut pour interprète M. Malet.

Il n'est pas douteux que la troisième représentation à Saumur du *Lion amoureux*, avec le concours de M. Chavannes et de ses artistes, M^{lle} Nitch, Levasseur, MM. Denjean, Nitch, Broutin et Servat, ne compte au nombre de nos meilleures soirées théâtrales.

MUSIQUE MUNICIPALE.

Demain dimanche, 20 janvier, la musique municipale offrira à ses souscripteurs sa deuxième soirée dans les salons de la Mairie, à 8 heures.

PROGRAMME.

1. *Martha*, fantaisie, par la musique municipale.
2. *Y'manque que qu'chose*, chansonnette, par M. Marliac.
3. *Le Papillon et la Fleur*, romance, poésie de Victor Hugo, par M. C.
4. *Quatuor de saxophones sur des motifs de Zampa*, par la musique municipale.
5. *Sur les Remparts*, chœur à quatre voix, par des amateurs.
6. *Si la Garonne avait voulu*, poésie, par M. C.
7. *Le Tour du monde*, grande valse, par la musique municipale.
8. *Au contraire*, chansonnette, par M. Marliac.
9. *Les Oiseaux*, polka, par la musique municipale.

On sait que la loi de 1874, dite loi Roussel, institue dans chaque département des inspecteurs et des surveillants chargés d'assurer la protection des enfants en bas âge.

Le préfet de police, M. Albert Gigot, d'accord en cela avec le conseil général de la Seine, a pensé qu'il y aurait avantage à transformer ces surveillants en surveillantes, les femmes étant plus aptes à donner des conseils pour les soins qu'exige la première enfance.

Ce projet a été immédiatement mis à exécution, et aujourd'hui le département de la Seine possède 48 surveillantes, touchant un traitement annuel de 4,200 francs, plus 300 francs de frais de déplacement.

Mercredi dernier, la femme X..., demeurant à Chavagnes-les-Eaux, canton de Thouarcé, a cherché à tuer son mari, dans un accès de folie; elle en a été empêchée par les voisins. Ne pouvant accomplir son funeste projet, elle se réfugia dans son grenier, d'où les gendarmes, appelés aussitôt, ont essayé de la faire sortir.

L'un d'eux, Roux, appliquant une échelle le long du mur, se mit en devoir d'aller chercher la femme X...; mais à peine avait-il monté quelques échelons, que celle-ci renversa l'échelle. Le gendarme tombe et dans sa chute a le bras droit brisé.

Le second gendarme monte à son tour, parvient dans le grenier et réussit à saisir la femme X...

Poitiers. — Le petit village de la Blaiserie, situé à 3 kilomètres de Poitiers, a été mardi le théâtre d'un événement qui jette la désolation dans deux honorables familles de la localité.

Les habitants de ce village sont presque tous parents à un degré plus ou moins éloigné; mais là, comme ailleurs, l'amour de la propriété étouffe parfois les sentiments de la famille.

Mardi donc, le sieur Grillas s'occupait, vers 5 heures du soir, à faire rentrer ses gindons dans leur toit, lorsque l'un de ces

volatiles monta sur la grange du sieur Souchaud. Celui-ci sortit aussitôt de son domicile et se plaignit amèrement de voir sa toiture endommagée par la présence du din-don.

Après avoir échangé quelques propos, ou en serait venu aux voies de fait, et dans le cours de cette lutte Grillas aurait porté à Souchaud un coup de poing qui aurait occasionné la mort.

M. Dubois des Termes, juge d'instruction, accompagné de M. de Resbecq, procureur de la République, et des docteurs Vételay et Aucher, s'est transporté sur les lieux pour procéder à une information.

Après les constatations de la justice, on voyait un homme, escorté par un agent de police, suivre un sentier détourné et prendre la direction de Poitiers: c'était l'inculpé qu'on conduisait en prison.

Au même moment, une voiture recouverte de paille prenait par un autre sentier la même direction; elle transportait le cadavre de la victime à l'Hôtel-Dieu, où a dû se faire l'autopsie.

Les larmes des assistants témoignaient qu'ils partageaient aussi bien la douleur de la famille de l'inculpé, que celle de la famille de la victime. (*Journal de la Vienne.*)

Faits divers.

On mande d'Angoulême qu'un bien fâcheux événement a attristé la revue du 107^e de ligne qu'a passée mercredi M. le général Henrion-Bertier. Au moment où cette revue était presque terminée, un brave capitaine du régiment, M. Robaglia, a été tout à coup frappé d'une attaque d'apoplexie. Entouré d'abord sur place de tous les soins qu'on a pu lui prodiguer le malade a dû ensuite être transporté à l'hospice, où, la nuit suivante, il a rendu le dernier soupir.

Cet officier laissera d'unanimes regrets parmi ses camarades, qui tous étaient ses amis.

M. Robaglia était âgé de 42 ans et originaire de la Corse.

Terrible accident de chasse à Alençon.

Une affreuse nouvelle s'est répandue mardi matin à Alençon, et y a jeté la consternation: c'est la mort de M. Guillemot, ancien notaire, ancien maire d'Alençon, beau-frère de M. de la Sicotière, sénateur, atteint d'un coup de feu à la chasse. Il était sorti de sa maison de campagne de Vingt-Hanaps, vers trois heures, avec son fusil et son chien, se proposant de tirer du lapin. Arrivé au bout d'un pré, qu'il avait battu tranquillement, il voulut franchir un échalier assez élevé. Tout fait supposer que, perdant l'équilibre, il est tombé violemment, et que, dans la chute, un coup de son fusil, bien qu'au cran de repos, est parti. La charge l'a atteint droit au cœur, et la mort a été instantanée.

Une heure après, une femme passant par la pré aperçut de la fumée: ne sachant d'où elle provenait, elle s'approcha de l'échalier et aperçut M. Guillemot étendu sans mouvement, les vêtements en feu, et son fusil à quelque distance de lui. Elle courut vivement impressionnée prévenir les gens de la ferme de son affreuse découverte, et, quelques instants après, M. Paul de la Sicotière, procureur de la République à Valognes, qui se trouvait en ce moment à Vingt-Hanaps, relevait le corps inanimé de son malheureux beau-père.

Deux ouvriers brûlés vifs à Caen. — Un incendie qui a eu des conséquences déplorables s'est déclaré mardi matin à Caen, dans les ateliers de M. Chatel, teinturier.

Le *Moniteur du Calvados* raconte les faits ainsi:

« Deux ouvriers, les nommés Ernest Marc et Alfred Allain, sont montés au troisième étage pour y prendre une tourie de benzine destinée au nettoyage des étoffes. Par suite d'un faux mouvement, cette tourie pesant 80 kilogrammes s'est échappée de leurs mains à la hauteur du premier et s'est brisée. Le liquide se répandant dans l'escalier a dégagé d'épaisses vapeurs qui bientôt se sont enflammées.

On sait que la benzine, si combustible qu'elle soit, ne peut prendre d'elle-même. Il a donc fallu qu'une cause non encore précisée en eût déterminé la combustion. Il y a lieu de supposer que l'un des ouvriers fu-

maît sa cigarette au moment de l'accident, et que cette cigarette, s'échappant de ses lèvres, est tombée sur les marches et a déterminé l'incendie. Le liquide enflammé a traversé l'allée séparant l'escalier de la rue et coulant dans le ruisseau, a carbonisé le bas des devantures et des portes voisines. Pendant un instant, la voie a été un véritable brasier. Les deux ouvriers, Marc et Allain, couverts de flammes, se sont précipités dans la rue.

M. Viénot, musicien, a éteint avec ses mains le feu qui dévorait les vêtements du premier. Il a constaté que ce malheureux avait l'œil gauche entièrement perdu, le visage ravagé et les cheveux brûlés. Le prenant par le bras et le faisant asseoir chez lui, M. Viénot a senti que les chairs lui restaient dans les mains. Marc n'a pas un seul instant perdu connaissance. Il a été d'urgence transporté à l'Hôtel-Dieu. A la dernière heure on nous apprend que cet infortuné père de deux enfants est mort dans la matinée.

Allain, s'enfuyant dans la rue, poussait des cris désespérés: plusieurs personnes se sont portées immédiatement à son secours. L'une d'elles l'a enveloppé d'une couverture et les flammes ont été promptement éteintes. Ses blessures sont aussi graves que celles de Marc; il a été conduit, sur sa demande, chez sa mère. Pendant cette scène terrible, la bonne de M. Chatel, saisie de frayeur, a sauté par une fenêtre du premier étage sans se blesser.

Les secours ont été promptement organisés par les pompiers. L'incendie qui, s'il avait éclaté la nuit, eût prit de grandes proportions, a été rapidement éteint avec du fumier. Une seconde pompe a été mise en manœuvre.

Les dégâts sont, relativement, peu importants.

UN HÉRITAGE DE 3 FRANCS.

Nos lecteurs se souviennent, sans doute, du testament de M. Jullien, directeur du chemin de fer de l'Ouest, qui mourut, il y a trois ou quatre ans, en laissant 50,000 fr. à ses employés.

Cela voulait-il dire les employés de son bureau ou tous les employés de la Compagnie?

M^{re} Dupuy, devant le tribunal et devant la cour, a plaidé que le legs devait être partagé entre tous les employés. Il a obtenu gain de cause, et aujourd'hui la répartition des 50,000 francs se fait dans l'étude de M^{re} Schelcher, notaire. Il reviendra à chaque employé de la Compagnie de l'Ouest, sans distinction de grade, la somme de 3 francs.

Un homme qui avait ces jours-ci, encore, ses jambes de 14 ans, vient de mourir à Trieste. Il était probablement l'Européen le plus âgé de notre époque.

Il y a quelques jours, le train partant le soir de Lyon pour Mâcon était parvenu sous le tunnel de Fourvières lorsque, dans une voiture de 3^e classe, retentit une formidable détonation. Le plafond et les vitres volèrent en éclats. Le train s'arrêta; on courut à la voiture, où l'on découvrit un individu horriblement blessé.

C'est un nommé Rosety, ouvrier. On suppose que Rosety, qui était porteur d'une certaine quantité de poudre, aura allumé une bougie pour lire un journal. La bougie retrouvée dans les décombres de la voiture confirme cette supposition. Il se trouvait seul dans son compartiment. On l'a transporté à l'hôpital dans un état désespéré. Les voyageurs du train, fort effrayés par la détonation, en ont été quittes pour la peur.

La médecine Raspail. — Le moment est venu de juger l'œuvre de Raspail avec le calme et l'impartialité que l'on doit aux morts. Quelques-uns de ses amis politiques ont essayé de lui faire la réputation d'un grand savant; cette appréciation est beaucoup trop favorable. Raspail fut, de 1824 à 1832, un jeune naturaliste qui donnait de grandes espérances, mais les découvertes qu'il fit ne sont pas nombreuses; on n'en signale que une qui mérite l'honneur de la citation, c'est celle de la découverte de la structure des grains de fécule. C'était une découverte facile qui devait forcément échoir

au premier qui examinerait la fécule avec un bon microscope: Raspail fut celui-là.

Il fit, d'ailleurs, beaucoup, pour populariser l'usage du microscope; mais, lui-même, ne cultiva pas longtemps cet utile instrument; il ne tarda pas à quitter la science pour la politique, et cet abandon fut complet et radical. Il négligea même de se tenir au courant du mouvement scientifique; aussi, ne trouve-t-on dans les nombreuses éditions de son *Manuel* que des doctrines erronées du siècle dernier et des hypothèses insoutenables; sa théorie de la fièvre et sa théorie de la digestion sont tout bonnement ridicules; les immenses travaux physiologiques accomplis depuis 1830 sont pour lui nuls et non avenue.

Raspail pressentit l'importance des infiniment petits en pathologie, mais ce ne fut chez lui, comme chez ses devanciers, qu'un pressentiment mystique.

Il rêva que les neuf dixièmes des maladies devaient être engendrées par de petites bêtes, et que le camphre les tuerait. Malheureusement la genèse des maladies infectieuses n'est pas aussi simple que cela, et le camphre est loin d'avoir cette aptitude parasiticide universelle. Trouver une substance qui tue les parasites végétaux et animaux et ne soit pas un poison pour l'homme, est un problème qui reste non résolu.

La thérapeutique de Raspail, fondée sur l'emploi du camphre et de quelques autres médicaments peu énergiques, n'est en somme qu'une véracité de la médecine expectante, et son plus grand danger est de faire perdre du temps aux maladies qui ont besoin d'un traitement réel. En revanche, les conseils hygiéniques qui abondent dans ses publications sont généralement bons et rédigés d'une manière persuasive. Parmi les mesures hygiéniques qu'il préconise, figurent les pansements alcooliques camphrés ou non, dont il pourrait, jusqu'à un certain point, réclamer la priorité. — D^r LANDUR. (*Estafette.*)

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit, dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait pour cracher de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées; et ce n'est qu'à grand peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avaler à chaque repas deux ou trois capsules de goudron Guyot pour obtenir rapidement un bien-être que trop souvent on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaît complètement par l'usage un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant: 10 à 15 centimes par jour.

Ce produit, en raison de sa vente considérable, a suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies. (3)
Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 21 janvier 1878.

Avec le concours de M. CHAVANNES

LE

LION AMOUREUX

Comédie en 5 actes, du Théâtre-Français, par François PONSARD, de l'Académie française.

M. CHAVANNES remplira le rôle d'Humbert.

Distribution. — Humbert, MM. Chavannes; Hoche, Nitch; le comte d'Ars, Denjean; le vicomte de Vaugris, Broutin; Aristide, Servat; un muscadin, Théodore; Epictète, Chauvier; Barras, Leroy; 1^{er} soldat, Destez; 2^e soldat, Guiraud; Mickel, Delcroix; M. Guillaume, Dorlin; la marquise de Maupas, M^{lle} Nitch; M^{lle} Tallien, Levasseur; Cérés, Valérie; une jeune femme, Servat; Yvonne, Leroy; Margait, Golstein; une femme de chambre, E. Leroy.

Le spectacle commencera par:

LA PARTIE DE PIQUET, comédie en 1 acte.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.						
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.				
3 %			72 80	Credit Foncier, act. 500 f. 250 p.			640	7 50			Canal de Suez			765
4 1/2 %			103	Soc. gen. de Credit Industriel et comm., 125 fr. p.			860				Credit Mobilier esp.			570
5 %			109 05	Credit Mobilier			161 25				Societe autrichienne			388 75
Obligations du Tresor, t. paye.			505	Credit Foncier d'Autriche			211 25				OBLIGATIONS.			
Dep. de la Seine, emprunt 1857			234	Charentes, 500 fr. t. p.			165				Orleans			340
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			509 75	Est			637 50				Paris-Lyon-Mediterranee			334 50
1865, 4 %			537 50	Paris-Lyon-Mediterranee			1935				Est			333
1869, 3 %			395	Midi			787 50				Nord			312
1871, 3 %			378	Nord			1297 50				Ouest			330 50
1875, 4 %			500	Orleans			1107 50				Midi			331 75
1876, 4 %			492 50	Ouest			710				Charentes			258
Banque de France			3185	Vendee, 500 fr. t. p.			1386 25				Vendee			163
Comptoir d'escompte			708 75	Compagnie parisienne du Gaz			497 50				Canal de Suez			547 25
Credit agricole, 300 f. p.			345	C. gen. Transatlantique										
Credit Foncier colonial, 300 fr.			357 50											

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 24 decembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste
6	45	(s'arrete a Angers)
9	15	omnibus-mixte
1	33	soir
4	10	express
7	15	omnibus
10	37	(s'arrete a Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	36 minutes du matin	direct-mixte
8	31	omnibus
9	40	express
12	40	soir
4	44	omnibus-mixte
10	38	omnibus-mixte

Le train partant d'Angers a 5 h. 35 du soir arrive a Saumur a 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
45^e ANNÉE (1877).

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50

Francs par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.

On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.

LES ABONNEMENTS COMMENCENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVoyées A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.

On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.

Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.

1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.

Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.

Prix 15 fr.

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 944 gravures.

Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.

Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4°. — 2^e édition.

Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poillevin, 2 vol.

Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8°.

Prix, pour Paris, broché 15 fr.
cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dèzé, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA FERME
DE LA RICHARDIÈRE

Entre les Rosiers et Longué,
Joignant l'Authion, contenant huit hectares.

S'adresser audit notaire. (31)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON ET DÉPENDANCES

Rue Beaurepaire, n° 37.

S'adresser à M^{me} BOUCHET, même rue, n° 41, ou audit notaire. (32)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UNE BELLE PIÈCE
DE VIGNE ET TERRE

Contenant 1 hectare 10 ares 17 centiares, sise à Saumur, au lieu dit le Clos-Bonnet ou la Butte-à-Ricasseau, portée au cadastre de la commune de Saumur sous le numéro 709 de la section D.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE;

MAISON ET JARDIN

Situés dans le BOURG DE VARRAINS,
Dépendant de la succession de M^{le} Lorrain.

Cette maison se trouve sur le bord de la route de Saumur, et comprend : au rez-de-chaussée, cuisine avec four, salle à manger, salon donnant sur la route, vestibule; au premier étage, deux chambres; grenier au-dessus; cave voûtée, cellier, jardin enclos de murs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire.

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 27 janvier 1878, à midi,

UNE MAISON

Sise à Saumur, Grand'Rue, n° 23, occupée par M. de Lapanouse.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, successeur de M^e ROBINEAU.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

DEUX MAISONS
AVEC JARDIN ET DÉPENDANCES,

Sises à Saumur, rue des Capucins.

Pour renseignements, s'adresser : soit à M^{me} veuve PELÉ, soit à M^e AUBOYER, notaire. (15)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance de suite,

LE MOULIN GEORGET

Situé sur les Châteaux, à Saumur.
Beaux logements et jardin.

Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.

S'adresser à M. GERARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, occupée par M. Vétault.

S'adresser à M^{me} veuve RENAULT, rue de la Grise. (18)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

A Saumur, petite rue Saint-Nicolas,

Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave.

S'adresser chez M. LANGLOIS, à Saint-Lambert. (19)

A LOUER

UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.

S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

AVIS.

On demande à louer présentement un BEAU MAGASIN, pour le commerce de modes et lingerie.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Associé ou Commanditaire, avec 300,000 fr. garantis, pour donner de l'extension à une des 1^{res} maisons de vins et eaux-de-vie d'un département vinicole. Affaires augmentant chaque année: 1,500,000 fr. Bénéfice net: 80,000 fr. Références 1^{er} ordre. Position assurée. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17, à Paris.

M. RIELLANT
ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LE MONITEUR
des
VALEURS A LOTS

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Propriété de la
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT
(Société anonyme) au capital de
UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS
Siège social, 46, rue La Fayette, Paris.

Publie immédiatement et gratuitement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

1 FRANC
AN

52 NUMÉROS

On s'abonne à Paris, 46, rue La Fayette.
Nouvel. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

**POUR DÉMASQUER LES
CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE**

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :

1^o La signature de l'inventeur.

2^o L'étiquette en 4 couleurs dont ci-contre le fac-simile en noir.

Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inéfects et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine. — l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. — BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
Chez ÉMILE GENEVOIX,
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX :
Le flacon de Fer avec la mesure. 3 50
200 Dragées 5
100 3

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, gendre et successeur
33, rue de Fleurus, à Paris

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition

PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUS LES QUATRE MOIS

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES — INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE — OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, ETC.

Pour paraître en Janvier 1878 :

GRAND ATLAS

départemental

De la France, de l'Algérie et des Colonies

106 CARTES IN-FOLIO, GRAVÉES SUR CUIVRE ET AU BURIN

Contenant l'indication de toutes les Communes composant chaque département

ACCOMPAGNÉES D'UN TEXTE EXPLICATIF, HISTORIQUE ET STATISTIQUE

PUR TABLEAU DES DÉPARTMENTS PAR ARRONDISSEMENTS ET CANTONS, ET DE LA NOMENCLATURE BIOGÉOGRAPHIQUE DES COLLECTIVITÉS DE LA FRANCE

Nous ne saurions trop appeler l'attention sur cette publication, faite avec la plus scrupuleuse exactitude, et à laquelle nous avons apporté tous nos soins.

Cet ouvrage, d'une utilité incontestable pour toute personne désireuse de connaître la géographie de la France, est absolument indispensable aux industriels, négociants, commissionnaires, officiers ministériels, etc., etc.

2 forts volumes in-folio reliés. Prix : 125 fr.

POUR LES SOUSCRIPTIONS FAITES AVANT FIN JANVIER 1878 :

Cent francs

PAYABLES 20 FR. TOUS LES QUATRE MOIS

Toute demande ne peut être inférieure à 20 francs. Envoyé franco des Catalogues

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné